



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

12 octobre 2016

Plateforme de régulation médicale Samu-Santé

Samu-Urgences de France a convié , au Ministère de la Santé, l'ensemble des directeurs médicaux de Samu à débattre de plusieurs sujets d'actualité, en particulier l'évolution des **plateformes de régulation médicale « Samu-santé »** et les liens avec les partenaires de l'Aide Médicale Urgente.

En ce qui concerne la relation Samu-Pompiers, de nouveaux éléments d'analyse, présentés hier, confirment le très grand intérêt et l'efficacité des « **plateformes virtuelles** » reliant le centre de régulation médicale du Samu et le centre opérationnel du Sdis par les moyens de télécommunication et les systèmes d'information les plus modernes.

Il n'y a pas besoin aujourd'hui de se trouver physiquement réunis en un même lieu pour coopérer efficacement et faire des économies, dans le respect des contraintes de chaque service, d'autant que l'expérience de centres communs s'avère ne pas répondre à ces objectifs, comme cela est à présent bien démontré.

Samu-Urgences de France estime donc que pour **maintenir et développer encore la coopération, exemplaire**, entre les Services d'Incendie et de Secours et les Services d'Aide Médicale Urgente, dans l'optique des Plateformes Samu-Santé, la solution la plus performante repose sur le **renforcement des interconnexions entre les outils de télécommunication, l'harmonisation des systèmes d'information, et l'application de procédures communes** avec leurs partenaires opérationnels.

Docteur François BRAUN
Président de Samu-Urgences de France
Tel : 06 80 32 28 29